

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 29 janvier (29/01/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**

M. Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

10 – 29 Janvier 2015

MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LA CREATION DE LOCAUX POSTE DE POLICE MUNICIPALE DANS UN BATIMENT EXISTANT JARDIN FIRMIN BOUISSET (EX MÔMERIE) – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

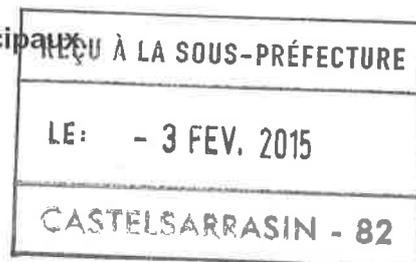
Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

Vu le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur :

l'autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution, suite à la passation d'une consultation en procédure adaptée pour la création de locaux de poste de police municipale dans un bâtiment existant jardin Firmin Bouisset (Ex Momerie).

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28-1 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux,



Considérant qu'au terme de l'analyse des offres les entreprises, ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, seront retenues,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution

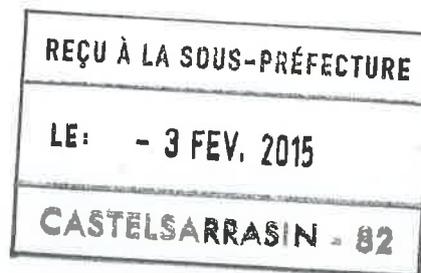
Pour copie conforme

Moissac le 30 janvier 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :